

4.2 Système d'information

Cette année charnière a été marquée par une accélération sans précédent de la transformation numérique de notre administration. Au-delà de la simple gestion technique, la Direction du système d'information (DSI) s'est affirmée comme un partenaire stratégique incontournable, garantissant la résilience des services publics, la sécurité de nos données souveraines et la modernisation de l'expérience offerte aux usagers polynésiens.

Forts d'une équipe engagée de plus de 100 agents et appuyés par des moyens budgétaires à la hauteur de des ambitions du pays, la DSI a œuvré sur tous les fronts : de la consolidation de ses infrastructures invisibles mais vitales, jusqu'à la livraison d'applications métiers concrètes qui changent le quotidien des services et des citoyens.

Au regard de la gestion administrative, financière et humaine : le socle de la capacité d'action de la DSI

La performance de la DSI repose avant tout sur une gestion rigoureuse de ses ressources. Le Bureau administratif et financier (BAF) a assuré avec efficacité le pilotage d'un budget de fonctionnement exécuté à hauteur de presque 900 millions de F CFP et d'un budget d'investissement conséquent, témoignant de la volonté du Pays de soutenir sa transition numérique.

- Une gestion des Ressources Humaines dynamique

Au 31 décembre 2025, la DSI compte 101 agents actifs. L'année a été marquée par une nécessaire réorganisation pour pallier le turn-over naturel et renforcer des secteurs clés. Une modification de l'arrêté n° 1733 CM du 25 août 2022 portant création, organisation et fonctionnement de la direction du système d'information a été acté en décembre 2025.

La montée en puissance des compétences internes sur les nouvelles technologies (cyber, cloud, data/ia) est une priorité. Ainsi, la DSI a lancé, avec l'appui du MFT et de la DTI, un chantier de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) qui se traduira par des actions en 2026.

- L'optimisation de la commande publique

Sur le plan financier, la DSI a optimisé ses processus d'achat. Face à la complexité de certains marchés publics, il a fallu faire preuve d'agilité en recourant davantage aux centrales d'achat, garantissant ainsi la rapidité d'approvisionnement tout en sécurisant juridiquement nos dépenses. Les gains constatés sont couramment de l'ordre de 40 à 50% en comparaison aux marchés formalisés habituels. Une attention particulière a été apportée pour que des entreprises du numérique locales puissent intervenir pour assurer le support, l'expertise, la maintenance, l'accompagnement.

Au regard de la stratégie, la gouvernance et l'expérience utilisateur : dessiner l'administration de demain

Le Bureau stratégie a joué un rôle de tour de contrôle, alignant les développements technologiques sur les priorités gouvernementales et veillant à la cohérence d'ensemble.

- Une approche centrée sur l'utilisateur (UX/UI)

Une étape décisive a été franchie dans l'harmonisation des interfaces numériques. Grâce à la mise en place du "Design System" du Gouvernement, des standards visuels et ergonomiques communs sont définis. Concrètement, cela signifie qu'un usager qui navigue sur une application de la DAF, de la Présidence ou de la Direction de la Culture, bénéficie d'une expérience fluide, cohérente et reconnaissable. Cette standardisation a déjà été éprouvée sur des projets phares comme la plateforme Rumia. Un guide rédactionnel a été intégré à ce dispositif afin de simplifier la manière d'échanger avec nos usagers.

- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : le trait d'union avec les métiers

Les chefs de projet AMO, déployés au plus près des services (DPAM, DRM, DGAE, DTT, SEFI, etc.), ont assuré un rôle crucial d'interface. Ils traduisent les besoins métiers en solutions techniques viables. Cette année, leur action a permis de débloquer des situations complexes et de piloter la modernisation de services entiers, de la gestion des navires à la numérisation des aides économiques, garantissant que l'outil informatique serve réellement les agents de terrain.

- La gouvernance de la donnée et l'innovation

Des études structurantes pour l'avenir ont également été lancées, notamment sur l'archivage électronique à valeur probante (pour que le numérique ait la même valeur légale que le papier) et sur l'usage de l'Intelligence Artificielle.

La réactivation de la commission stratégique informatique a permis de mieux prioriser les demandes des services, en assurant une adéquation entre les besoins réels et capacités de production de la DSI.

Au regard de la cybersécurité et la protection des données : garantir la confiance et la souveraineté

Dans un contexte mondial de cybermenaces croissantes, la sécurité de nos systèmes et la protection des données personnelles des citoyens sont devenues des priorités absolues.

- Une posture de cybersécurité proactive

La posture de défense a été considérablement durci. L'année 2025 a vu l'automatisation de la gestion des certificats de sécurité et le déploiement d'outils de supervision avancés (SOC).

Les démarches d'homologation de sécurité sont désormais institutionnalisées : 14 arrêtés ont été signés cette année, signifiant que 14 services numériques majeurs ont été audités et validés comme sûrs avant leur ouverture au public. La participation active à des exercices de crise (type REMPART25) démontre une préparation de la DSI à réagir face aux incidents majeurs.

- La protection des données personnelles (RGPD)

L'équipe de la Déléguée à la Protection des Données (DPO), désormais renforcée, a mené un travail de fond pour ancrer la culture de la protection des données au cœur de l'administration.

1. *Gouvernance* : La circulaire n° 4748 PR de juillet 2025 a fixé un cadre clair pour toute l'administration.

2. *Privacy by Design* : 20 projets de dématérialisation (RUMIA, TAUTURU, ANAHEI...) ont bénéficié d'un accompagnement dès leur conception. L'objectif est d'intégrer la sécurité des données dès la première ligne de code, et non plus comme une variable d'ajustement finale.

3. *Transparence* : Avec 25 analyses d'impact réalisées et un registre des traitements fiabilisé (930 traitements recensés), le pays garantit aux citoyens que leurs données sont utilisées de manière légale et transparente. La gestion rigoureuse de 5 incidents de données prouve la capacité de la DSI à détecter et corriger les anomalies pour protéger les usagers.

Au regard des infrastructures et de la production : la résilience et la modernisation du socle technique

La Section production a œuvré pour que le "moteur" de notre système d'information soit plus puissant, plus disponible et plus adapté aux nouveaux modes de travail.

- La modernisation des réseaux et connectivité

Pour absorber le volume croissant de données, le cœur de réseau a été modernisé (passage au 10Gb/s) et les liaisons entre les centres de données ont été sécurisés par des technologies radio haute performance. Cette "autoroute de l'information" est indispensable pour garantir qu'aucune application ne ralentisse, même en cas de forte affluence.

- Vers l'environnement de travail numérique moderne

2025 restera l'année de la bascule vers la modernité pour les outils du quotidien des agents.

Messagerie et collaboration : La migration vers Microsoft 365 a été finalisée et les anciens serveurs de messagerie (Qmail) ont été arrêtés. Cela offre aux agents des outils collaboratifs de classe mondiale (Teams, partage de fichiers sécurisé).

Mobilité et gestion de parc : Grâce au déploiement de la solution Intune (500 postes déjà enrôlés), la DSI est désormais capable de gérer et sécuriser les ordinateurs à distance. Cela facilite le télétravail et permet des mises à jour de sécurité sans intervention physique, un gain de temps considérable.

Nouveau Tauturu : L'application de demande d'assistance a été complètement revue, mise à jour et reparamétrée afin de réduire les temps de traitement, prioriser automatiquement les demandes des cadres du Pays, proposer une FAQ et dématérialiser tous les formulaires de demandes à la DSI (matériels, logiciels, ...).

- La sécurité des infrastructures : Le modèle "Zero Trust"

Une architecture de sécurité dite "Zero Trust" (ne jamais faire confiance par défaut, toujours vérifier) a été déployée. Concrètement, cela signifie que l'accès aux applications est sécurisé de manière granulaire, que l'agent se connecte depuis son bureau ou en déplacement, protégeant ainsi le réseau contre les intrusions latérales.

Au regard des grands projets et des applications métiers : la transformation numérique en action

La Section projets et le pôle AMOA ont livré des solutions concrètes qui modernisent l'action publique dans tous les secteurs.

- L'administration générale et transverse : dématérialisation massive

Gestion Électronique de Documents (GED) & de courrier (GEC) : Avec les projets Docuware et Alfresco, le pays sort progressivement du "tout papier". La DSI a mis en place des plateformes transverses permettant de stocker, rechercher et partager les documents administratifs de manière sécurisée. Le projet de GEC a été étudié en collaboration avec les deux maîtrises d'ouvrages (SGG & DTI). Une solution va pouvoir être proposée en 2026.

Relation Usager (GRU) & Identité numérique Polynésienne : La plateforme "Rumia" permet désormais un suivi centralisé des demandes des usagers, améliorant la réactivité de l'administration. Elle inaugure l'utilisation de l'identité numérique Polynésienne RUMIA basée sur Tatou.

Décisionnel : La modernisation de la plateforme de données (Business Intelligence) offre aux décideurs des tableaux de bord fiables pour piloter les politiques publiques.

- Le secteur financier

PolyGF (Finance) : La DSI a interconnecté le système financier avec la facturation électronique (Chorus Pro) et la gestion des marchés publics. Cela fluidifiera, dès l'année prochaine, toute la chaîne de la dépense, du bon de commande au paiement des fournisseurs.

Païement à distance : L'intégration du paiement en ligne dans les applications métiers (OINI, MIRIA, FISC-RAR) simplifie la vie des citoyens qui n'ont plus à se déplacer aux guichets.

- Les secteurs Métiers spécifiques

Foncier (DAF) : Le programme est ambitieux avec la refonte du cadastre (OTIA) et de la recette conservation des hypothèques (ANAHEI). Un premier dossier d'architecture technique utilisant l'IA a été validé afin de procéder à des transformations de données massives qui auraient nécessité des années de traitement manuel.

Mer (DPAM/DRM) : De la gestion des escales maritimes (ESCALES) aux titres de navigation (PAHI), en passant par le système d'information des pêches (Moana Prog), la Polynésie est dotée d'outils de surveillance et de gestion de son immense espace maritime. Les cinq SI de la DPAM ont été migrés dans un environnement infogéré par la société Atos, hébergé dans les datacenters d'Outscale, afin de bénéficier d'une disponibilité exigée par le métier de 99,9% (trois datacenters en mode actifs/actifs) et une redondance complète.

Transport (DTT) : La modernisation des applications de gestion des permis et des cartes grises (Utara'a, Itera'a) se poursuit pour réduire les délais de traitement aux guichets.

Emploi et Solidarité (SEFI/DSFE) : Le lancement du projet Arata'i pour l'emploi et la reprise en main du système de gestion des aides sociales (GESTCO) visent à mieux accompagner les publics les plus fragiles grâce à des données fiables et partagées

En conclusion

L'année 2025 a été celle de la consolidation et de la mise en conformité du système d'information. La DSI a assaini ses bases techniques, sécurisé ses processus et lancé la modernisation des outils de travail et ces chantiers placent notre administration sur des standards technologiques élevés.

Pour 2026, les perspectives de la DSI pourraient s'articuler, entre autres, autour de cinq axes stratégiques majeurs :

1. *Souveraineté et Résilience (Migration Datacenter)* : L'année 2026 verra l'aboutissement de l'externalisation des centres de données (datacenters). Ce projet critique vise à héberger les données du Pays dans des infrastructures de très haute disponibilité, pour se prémunir contre les risques physiques et climatiques.

2. *Révolution de l'Intelligence Artificielle (IA)* : Le pays ne subira pas la vague de l'IA, il l'accompagnera. Une charte des usages de l'IA sera déployée et les premiers cas d'usage concrets seront lancés pour assister les agents dans leurs tâches répétitives, tout en garantissant une éthique irréprochable via notre module de documentation IA dans le registre DPO.

3. *Plan de Sécurité Renforcé (Cyber)* : Face à la menace, un changement d'échelle est amorcé avec l'extension du modèle "Zero Trust" à tous les services et la mise en œuvre d'une politique de mots de passe et d'authentification forte (MFA)

généralisée. Un nouvel audit global de sécurité du SI du Pays sera lancé afin d'établir un nouveau plan triennal de sécurisation des SI du Pays.

4. *L'Administration "Data-Centric"* : Avec le lancement de projets comme le "Data Tourisme" et la finalisation de la gouvernance des Systèmes d'Information Géographique (SIG), la donnée deviendra le véritable carburant des politiques publiques, partagée et valorisée entre les services.

5. *L'approche centrée sur l'utilisateur* : Avec Rumia, l'identité numérique Polynésienne et son portail de l'utilisateur, les projets de transformation numérique du pays devront changer de posture pour que l'utilisateur soit un élément central. Le guide rédactionnel, le design system en sont des outils à exploiter mais cela passera également par une remise à plat et une simplification des procédures administratives au niveau des services métiers. Ces aspects sont dorénavant des pré-requis avant toute validation par la DSI.

4.3 Patrimoine : présentation et état des inventaires 2025

Le chantier de fiabilisation de la comptabilité patrimoniale initié depuis 2022 continue d'avancer en lien avec le plan d'actions n° 2 de la Réforme du système de gestion des finances publiques (RGFP), tout en étant décorrélé de l'élaboration de l'inventaire physique exhaustif des biens du Pays.

L'objectif stratégique reste de disposer de données fiables sur la valeur des immobilisations (compte de la classe 2) puisqu'aujourd'hui et malgré une avancée notable, ces données restent partielles et doivent par ailleurs être ajustées afin de tenir compte des mouvements qui affectent le patrimoine physique et impactent les opérations comptables, que celles-ci soient budgétaires ou non budgétaires.

En revanche, la mise en œuvre des actions sur le plan administratif prend du retard. L'avancée des chantiers est en effet tributaire de partenaires extérieurs dont la réactivité est variable.

L'exercice 2025 est marqué par les réalisations suivantes :

- La poursuite du toilettage de l'inventaire comptable des biens mobiliers obsolètes
- La fiabilisation des comptes d'immobilisations notamment, par le biais du rattrapage (immobilisations financières en particulier)
- Le recensement exhaustif des affectations au profit des entités publiques ou privées tierces
- La déclinaison d'une méthodologie et des actions à mener pour traiter comptablement les démolitions d'immeubles
- L'élaboration d'une méthodologie pour traiter les opérations comptables afférentes à la régularisation du domaine des communes

1. La Poursuite du toilettage de l'inventaire comptable des biens mobiliers obsolètes (Fiche action PAT03 de la RGFP)

Ces travaux font l'objet de la fiche action PAT 03 au titre de la RGFP. Les opérations afférentes au toilettage du patrimoine comptable des biens mobiliers obsolètes se sont poursuivies sur 2025.

Afin d'en faciliter le traitement, sur le plan formel, sur proposition de la DBF, une délégation de pouvoir du CM au MEF à l'effet de constater la sortie comptable des biens mobiliers amortis en intégralité (VNC = 0) a été approuvée en avril 2025 par arrêté n° 512 CM. La signature des arrêtés constatant la sortie comptable de ses biens est déléguée à la directrice du budget, ce qui permet d'imprimer un rythme plus dynamique à ces opérations qui n'ont aucun impact budgétaire et permettent l'ajustement du bilan (compte de classe 2).

Au cours de l'exercice 2025, 41 arrêtés ont été formalisés dont 7 en CM.

Depuis 2023, l'ajustement du bilan a été effectué pour une valeur totale de 22,6 milliards de FCFP étant précisé que les opérations d'ordre non budgétaire pour constater la sortie comptable des biens mobiliers obsolètes ont toutes été validées par le payeur ;

2. Le rattrapage en patrimoine

Cette démarche vise à corriger les écarts de valeur sur les comptes d'immobilisations qui résultent principalement de :

- La non exhaustivité dans l'inventaire comptable des biens domaniaux notamment les terrains ;
- Du décalage entre les données comptables et les données informatiques sur certains comptes d'immobilisation
- L'incomplétude des données comptables relatives aux participations au capital des sociétés.